

« La Charte de l'arbre »
Nancy

Maire : André Rossinot
Primée : Evelyne Gareaux, maire adjoint

Idée

Faire participer tous les habitants à la mise en valeur et à la protection du patrimoine vert de la ville, par la Charte de l'arbre et le concept de foresterie urbaine.

Objectif

Faire reconnaître la valeur et la place de l'arbre dans la cité par tous les acteurs de la vie urbaine, afin que se développent en harmonie la ville et les arbres.

Démarche

Forte de sa tradition horticole et arboricole, la ville de Nancy, avec son service Espaces Verts, a lancé depuis 1991 son « plan vert » : ouverture de jardins de quartier, plantation en alignement de grands axes, restructuration des grands parcs. En 1996, la Charte est une étape importante par la recherche d'un consensus autour d'une même volonté de bonne gestion de l'arbre. En 1997, le lancement d'un nouveau Plan vert devrait s'ouvrir sur un réseau de compétences international par la « Charte européenne de l'arbre ».

Contenu

Signature avec la Fédération Départementale du Bâtiment, France Telecom, EDF-GDF et l'Ordre des architectes d'une charte qui prévoit la programmation de plantations en coordination avec les travaux de voirie, les préconisations pour les arbres d'alignement ainsi que les conditions d'exécution de chantiers à proximité des arbres. Parallèlement action d'information et de conseils aux propriétaires privés qui veulent « soigner » leurs arbres.

Moyens

500 à 1000 F le m² pour un jardin, 10000 F par arbre dans les plantations d'alignement, plus de 3 millions par an pour la gestion et le renouvellement des arbres des parcs.

Bilan

Plus de 10m² d'espaces verts par habitant, 30 espaces verts, squares et jardins nouveaux ouverts au public (27ha), toutes les aires de jeux mises aux normes, une Maison de l'Espace vert qui reçoit 11000 visiteurs par an, etc.

Commentaire du Jury

Nancy, ville verte, est fidèle à sa tradition et rend la vie citadine plus agréable et plus saine en protégeant ses « géants verts »